

LES AMIS DU PONT SAILLANT

**ASSOCIATION LOI 1901
CRÉATION EN 1986
45 SALARIÉS
ALLASSAC, RÉGION LIMOUSIN**



DES INITIATIVES INNOVANTES pour favoriser une alimentation durable et raisonnée

Comment favoriser une agriculture locale et respectueuse de l'environnement ? Comment préserver et créer des emplois agricoles, tout en luttant contre la précarisation de certains publics ?

Comment développer une consommation responsable et permettre l'accès à des produits de qualité pour tous ?

Pour atteindre ces objectifs et répondre aux besoins sociaux qui en découlent, de nombreuses actions socialement innovantes ont émergé partout en France, potentiellement duplicables sur différents territoires.

L'Association des Régions de France, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, et avec l'appui technique de l'Avise, vous propose 5 études de cas d'innovation sociale, recouvrant les différents volets du sujet (production, transformation, distribution, consommation). Mises en place de manière complémentaire, ces initiatives peuvent faire système sur un territoire au service d'une alimentation durable et raisonnée.

ACTIVITÉ

- Atelier chantier d'insertion (ACI) en maraichage biologique.
- Atelier chantier d'insertion (ACI) entretien espaces verts et restauration patrimoine.
- Entreprise adaptée -secteur agricole viticole.

OBJECTIFS

Préserver le secteur agricole local et développer l'agriculture biologique.

Faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté.

RÉPONSE SOCIALEMENT INNOVANTE

Mise en place d'un Atelier chantier d'insertion en maraichage biologique sur les terres d'un lycée d'enseignement agricole appartenant au Conseil régional dans le cadre d'un partenariat inédit.

PLUS-VALUES

Une articulation des missions du lycée agricole avec celles de l'ACI au service de l'insertion professionnelle et du développement économique et agricole local.

Une commercialisation par « souscription » : sécurisation de l'activité.

Un développement du lien social : favoriser les rencontres entre producteurs et consommateurs.

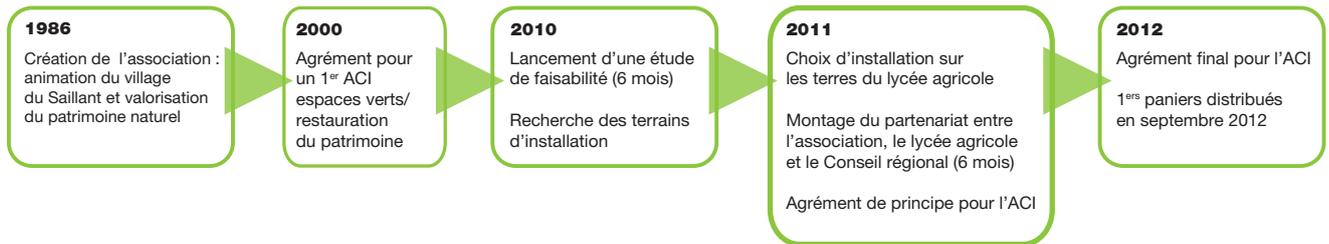
CHIFFRES CLÉS DU MODÈLE ÉCONOMIQUE

Un chiffre d'affaire prévisionnel annuel entre 100 000 € et 150 000 € en année n+3.

Plus de 50 % d'aides au poste sur le budget global de l'association.

Plus de 130 000 € d'investissements nécessaires en matériel et équipements.

GENÈSE DU PROJET



ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : DIVERSIFIER LES OUTILS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DE L'ASSOCIATION

L'association Les Amis du Pont du Saillant a été créée en 1986 autour d'un groupe d'agriculteurs sensibles à la valorisation culturelle et environnementale de leur région et au développement de l'emploi pour tous.

Les Amis du Pont du Saillant géraient depuis 2000 un Atelier chantier d'insertion (ACI) d'espaces verts et de restauration du patrimoine (12 postes) afin de préserver les terrasses en vignes propres à ce territoire et de valoriser le passé historique viticole.

Ce domaine d'activité relativement physique intéresse plus particulièrement un public masculin.

Dans le cadre d'une recherche de proposition d'offres d'emplois à destination d'un public féminin, l'association a souhaité se développer et créer une nouvelle activité d'insertion par l'activité économique : un jardin maraîcher biologique sous l'égide d'un réseau national, le Réseau Cocagne.

De plus, ce type d'activité n'existait pas encore en Corrèze et la demande d'achat de légumes bio et de proximité augmentait considérablement en périphérie immédiate de Brive la Gaillarde.

L'IDÉE DE DÉPART ET LES ACTEURS IMPLIQUÉS

Face à ces constats, l'association se lance dans le projet d'un deuxième ACI maraîcher biologique avec l'idée d'être affilié au Réseau Cocagne.

Dès le début de la réflexion, le réseau national des Jardins de Cocagne est associé.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET ACCOMPAGNEMENT

L'association lance une étude de faisabilité en 2010 financée par Limousin Actif par le biais d'une aide directe (Fonds de confiance, 20000 €) et par le PLIE de Brive la Gaillarde (organisme intermédiaire FSE, 7000 €). Une personne est embauchée pendant 6 mois pour la réaliser. Cette étude aurait aussi pu être assurée par le Réseau des Jardins de Cocagne, mais ils n'avaient pas les moyens humains disponibles.

Le Réseau a cependant fortement appuyé l'association pour monter les demandes de financement de l'étude et apporter son expertise tout au long de cette dernière (conseils, participation aux comités de pilotage).

En 2002, l'association Cap Services est créée avec un agrément Entreprise adaptée (15,5 postes).

Les salariés en situation de handicap travaillent pour les exploitations agricoles locales en demande de main d'œuvre ponctuelle et notamment pour la cave viticole.

Cette association a fusionné en 2012 avec Les Amis du Pont du Saillant pour porter le nouveau projet d'ACI.

FOCUS SUR LA LOCALISATION : UNE RÉFLEXION SUR 2 ANS

1. En 2010, l'association a l'opportunité d'installer l'ACI sur les terrains d'un agriculteur en liquidation judiciaire. Mais ses fonds propres très limités ne lui permettent pas de garantir l'achat des terres.

2. La mairie de Brive la Gaillarde souhaite développer l'approvisionnement des légumes bio dans la restauration collective et étudie la possibilité de soutenir l'achat des terrains dans ce cadre. Le projet s'avère trop complexe (quantité de production attendue, respect des normes européennes...) pour démarrer.

3. L'association se tourne vers la Communauté d'agglomération de Brive : proposition d'achat des terrains au bout de 3 ans (3 premières années achetées par la SAFER, garante auprès du propriétaire). Mais le temps de traitement du dossier ne correspond pas aux besoins immédiats de l'association.

4. Après de nombreux échanges avec les acteurs locaux, il émerge alors l'idée d'une installation sur les terres et bâtiments de l'exploitation agricole du lycée agricole, l'EPLEFPA de Brive-Voutezac, dont le Conseil régional est propriétaire, au regard des intérêts communs identifiés :

- Lycée agricole : besoin de main d'œuvre pour la gestion de l'exploitation et l'entretien des bâtiments, notamment pendant les vacances scolaires
- ACI : besoin de foncier, de matériel et d'équipements (bâtiments, serres, tunnels...) et d'une offre de formation pour ses salariés

Le lycée agricole et l'ACI partagent de plus les mêmes engagements pour l'insertion professionnelle et le développement d'une agriculture de proximité au service du territoire.

Ce montage innovant est construit en 2011 pendant 6 mois entre l'association, le lycée, et le Conseil régional du Limousin.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

ACTIONS

Tous les Jardins de Cocagne fonctionnent selon 4 grands principes énoncés dans la charte du Réseau Cocagne :

- Production de légumes cultivés en agriculture biologique
- Insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté (accompagnement et encadrement)
- Distribution de ces légumes sous forme de paniers hebdomadaires à des adhérents-consommateurs
- Collaboration avec le secteur professionnel, participation au développement de l'agriculture biologique (action sociale, réseau agriculture bio, mutualisation...)

MODALITÉS D'INSTALLATION

- **Une convention de type bail entre Les Amis du Pont du Saillant et le Conseil régional du Limousin**
Les terrains et les bâtiments de l'exploitation agricole du ly-

cée appartenant au Conseil régional, une convention a été passée entre celui-ci et l'association afin qu'elle devienne locataire. La location a été fixée à 2500 € par an pour 3 hectares et 2 bâtiments.

La mise en place de la production a nécessité une réhabilitation des bâtiments. Le Conseil régional s'est engagé à hauteur de 75 000 € sur ce volet en 2012.

En parallèle, l'association a bénéficié d'une aide de 13 000 € à l'emploi associatif, ainsi que d'une aide agricole à l'investissement de matériel. Sur un investissement de 70 000 €, l'association a reçu 30 % d'aides.

- **Une convention de partenariat entre Les Amis du Pont du Saillant et le lycée agricole**

L'établissement compte près de 300 élèves, répartis dans 18 classes de la seconde au BTS.

L'exploitation (serres agricoles, cultures de plein champs) est une entreprise agricole servant de support à la formation. La vente de la production est destinée aux particuliers, collectivités, revendeurs et coopératives locaux.

Un partenariat autour d'échanges de bons procédés a été passé.

ZOOM SUR LE PARTENARIAT ENTRE LE LYCÉE AGRICOLE ET L'ASSOCIATION

LES AMIS DU PONT DU SAILLANT

Emprunt du matériel de l'exploitation mis à disposition pour une durée de 3 ans par le lycée à titre compensatoire.

Appui sur la communication du lycée pour développer ses adhérents : distribution des paniers sur site auprès d'un public de parents d'élèves et de professeurs.

Mutualisation d'un espace de vente avec le lycée : gain en qualité de service.

Insertion sociale des salariés : activités ponctuelles à partager avec les lycéens.

Mise en place de formations dédiées aux salariés avec l'appui de l'équipe pédagogique du Centre de formation d'apprentis (CFA) du lycée.

Les paniers du jardin sont complétés avec des produits biologiques de l'exploitation agricole.

LE LYCÉE AGRICOLE

Appui sur le Jardin de Cocagne pour développer un support pédagogique sur le maraichage biologique et l'insertion par l'activité économique.

Appui au suivi de culture pendant les vacances scolaires.

Mutualisation d'un espace de vente avec le Jardin de Cocagne : gain en qualité de service.

Partage du programme des plantations / récoltes avec le Jardin.

À NOTER : un volet formations complexe à concrétiser

L'association a pensé mobiliser des moyens pour les formations des salariés par l'intermédiaire du FAFSEA (Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles) en s'appuyant sur le CFA du lycée. Cependant, comme les cotisations auprès de l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) concernent avant tout des salariés en CDI, il s'avère plus difficile d'en faire bénéficier les salariés de l'ACI, tous en CDD.

Le partenariat avec le lycée autour des formations s'avère aussi plus compliqué au regard des modes de fonctionnement des deux structures : manque d'adéquation entre le calendrier scolaire et celui de l'ACI, besoin de formations adaptées (grande hétérogénéité des profils) non incluses dans le programme pédagogique préétabli avant chaque rentrée scolaire. Dans un premier temps, il a été convenu de prévoir des formations ponctuelles (1 à 2 par an) avec l'OPCA dans le cadre du programme du lycée.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

STATUTS ET GOUVERNANCE

Le statut associatif correspondait dès l'origine à l'objet social de la structure, inscrite dans le champ de l'économie sociale et solidaire et le développement local du territoire. L'insertion par l'activité économique était aussi inhérente à ses activités.

Le conseil d'administration est composé de 8 membres bénévoles retraités, en grande majorité des agriculteurs. Il se réunit 2 fois par an. Le président est impliqué depuis les débuts de l'association et joue un rôle central dans son développement.

ORGANISATION INTERNE

9 salariés (de 0.5 à 1 ETP par poste) pour l'ensemble des activités de l'association :

- 1 directeur
- 1 coordinatrice chantier d'insertion
- 1 accompagnatrice socioprofessionnelle
- 1 comptable
- 1 secrétaire
- 1 chef de cultures
- 4 encadrants techniques

4 ETP sont mobilisés sur le projet d'ACI maraîchage biologique : directeur, coordinatrice, accompagnatrice, chef de cultures, encadrant technique.

La coordinatrice doit avoir des compétences en gestion de projets dans l'insertion et bien connaître le secteur agricole.

Un comité de pilotage dédié au projet a été mis en place et réunit l'ensemble des partenaires associés :

- Réseau Cocagne
- Collectivités territoriales
- Acteurs de l'emploi et de l'action sociale
- Direccte
- Entreprises locales
- Chambre d'agriculture...



REPÈRES SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

DES AIDES AUX POSTES DÉTERMINANTES DANS LA STRUCTURATION DES PRODUITS

- Ventes de marchandises : 0,20%
- Prestations de services : 23%
- Aides au fonctionnement : 18%
- Aides aux postes : 57,80%
- Divers : 1%

DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS

- En matériel et équipements :
 - 128 877 € en 2012
 - Près de 50 000 € en prévisionnel sur 2013-2014
 - 96 396 € de dotations aux amortissements sur 3 ans.
- Coûts estimés des travaux de rénovation et mis en sécurité des bâtiments : 75 000 €

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE D'UN JARDIN DE COCAGNE

- Ventes et prestations
- Aides au démarrage
- Aides au fonctionnement
- Aides aux postes (contrats aidés et contrats d'accompagnement dans l'emploi)

DES PARTENAIRES FINANCIERS ENGAGÉS SUR 3 ANS

- État (Direccte) : 26 500 € (2012), 12 000 € (2013), 15 000 € (2014).
- Conseil général (volet insertion) : 8 000 € (2012), 16 000 € (2013), 20 000 € (2014).
- Conseil général (volet aides agricoles) : 6 000 € (2012).
- PLIE FSE : 7 000 € (2012), 12 000 € (2013), 16 000 € (2014).
- Conseil régional (aides agricoles) : 21 000 € (2012).

TÉMOIGNAGES DE PARTENAIRES

SYLVIE CHAPPELET,

CHARGÉE DE MISSION ESS À LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI, CONSEIL RÉGIONAL DU LIMOUSIN

« Dès 2010, nous avons accompagné cette initiative dans le cadre d'une étude pour l'implantation d'un Jardin de Cocagne via le Fonds de Confiance. Le Conseil régional étant propriétaire des terres et des bâtiments du lycée, une convention de mise à disposition des terres a été élaborée. La Région a financé les travaux de mise en conformité des bâtiments. Par ailleurs, l'association va payer un loyer pour l'occupation des lieux. Nous avons donc établi une convention d'occupation temporaire de trois ans, renouvelable une fois. Une aide à l'installation agricole a également été apportée :

Nous versons 10 500 € et l'Europe verse autant pour le financement du matériel. Nous avons également été sollicités pour le soutien à un emploi, sous la forme d'un financement pluriannuel.

La création de ce jardin de Cocagne répond à une volonté de rapprocher le consommateur du producteur au sein d'un circuit court.

La réussite d'une telle entreprise ? Il faut bien coordonner tous les services intervenants sur un même projet. Près de 17 personnes différentes dans cinq services différents ont participé à l'élaboration de ce projet. Si le partenariat n'est pas clair, il ne faut pas hésiter à rédiger un avenant pour clarifier les choses. »

KÉVIN GOUDARD,

DIRECTEUR-ADJOINT DE LIMOUSIN ACTIF

« Nous avons essentiellement travaillé sur la question du financement de l'association Les Amis du Pont du Saillant.

En juin 2010, un fonds de confiance a été attribué pour l'étude du projet. L'étude action a coûté 36 000 € et a été financée, à hauteur de 20 000 €. Il a fallu ensuite fusionner deux associations et juridiquement, c'était un peu compliqué.

Nous avons, par ailleurs, mobilisé le contrat d'apport associatif, soit 30 000 € à taux 0%. Nous nous sommes égale-

ment portés garant, à hauteur de 50%, pour un emprunt d'un montant de 102 000 €. Nous avons dû insister sur le type de financement adopté par Les Amis du Pont du Saillant. Au départ, leur taux d'endettement était trop important.

Les conditions de réussite d'une telle entreprise ? La transparence entre les différents acteurs et l'écoute permanente des besoins. Il ne faut pas hésiter, non plus, à revoir sa copie ou à retarder l'échéance. On ne peut pas financer une structure dont on ne connaît pas bien le fonctionnement. »

FABIENNE REGONDAUD,

DIRECTRICE DU LYCÉE AGRICOLE DE BRIVE-VOUTEZAC

« Pour permettre la mise en œuvre de ce Jardin de Cocagne, le Conseil régional du Limousin a mis à disposition 3 hectares de terrain, compris sur la surface de notre lycée. De notre côté, nous avons signé une convention avec l'association Les Amis du Pont du Saillant pour un prêt de matériel.

En échange, les élèves, étudiants, voire apprentis de cet établissement d'enseignement seront conviés à des travaux pratiques sur le site du Jardin de Cocagne dès la rentrée 2013. Nous avons élaboré ce protocole d'échange avec un équivalent horaire entre le temps de prêt de matériel et celui destiné à la formation de nos étudiants. A terme, nous espérons qu'une centaine d'entre eux, issus de la filière horticole, pourront bénéficier de cette exploitation en terme d'expérience pratique.

La directrice du lycée agricole estime que ce partenariat entre son établissement et cette association est « assez novateur ». En signant ce partenariat, qui a pris effet le 24 juillet, nous répondons d'abord à une mission d'animation du territoire rural. Par ailleurs, nous envisageons la possibilité d'une formation continue au sein de ce jardin. Mais nous serons très attentifs à la finalité pédagogique de ce projet.

Nous espérons également que l'exploitation de ce jardin, qui doit amener « un flux d'une cinquantaine de personnes, venues chercher leur panier de légumes » bénéficiera à notre lycée. Ces personnes pourront aussi profiter des produits que nous proposons. Car nous ne sommes pas en concurrence avec le Jardin de Cocagne. Nous vendons d'autres produits comme des fleurs, par exemple. »

ANALYSE ET IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

FORCES

- Une structure porteuse et un chef de projet qualifié.
- Un appui sur l'expertise du Réseau national des Jardins de Cocagne : retours d'expériences et légitimité du projet.
- Un modèle économique d'un Jardin de Cocagne : éprouvé et transposable.
- Une installation sur les terres du lycée : limite les investissements et ouvre des perspectives sur le volet pédagogie/formation.

OPPORTUNITÉS

- Mobilisation et implication des acteurs publics, notamment du service économie sociale et solidaire du Conseil régional du Limousin : chargée de mission ESS comme interlocutrice unique, centralisant et synthétisant les informations.
- Seulement 2 autres Jardins de Cocagne en Région Limousin.
- Pas de structure d'insertion encore en collaboration réelle avec un lycée agricole en France : expérimentation à lancer.
- Une clientèle diversifiée et captive : demande supérieure à l'offre.

IMPACTS ÉCONOMIQUES

- Les 1^{ers} paniers sont lancés en septembre 2012 avec un potentiel d'adhérents-consommateurs estimés selon le nombre d'habitants des communes environnantes (près de 60 000 personnes).
- Prévisions des adhésions :
 - septembre 2012 : 50
 - juillet 2013 : 150
 - 2014 : 300

FAIBLESSES

- Temps long de préparation du chantier (mise en culture et entretien des 1^{ères} cultures de légumes, accueil des 1^{ers} salariés en insertion, démarchage des adhérents potentiels...) avant les 1^{ères} distributions de paniers.
- Fragilité du modèle économique la 1^{ère} année : charges non compressibles et chiffre d'affaire limité au démarrage.
- Très peu de fonds propres pour faire face aux investissements potentiels.
- Le projet repose sur la coordinatrice.

MENACES

- Fragilité inhérente à un Atelier chantier d'insertion : forte dépendance des aides publiques.
- Manque de souplesse du système scolaire rendant plus difficile la mise en place de formations spécifiques pour les salariés de l'ACI en partenariat avec le lycée agricole.
- « Confrontation » de 2 secteurs : social et agricole avec des dimensions temps différentes (exemple : entre l'obtention des accords pour monter le projet et le démarrage des premiers travaux agricoles).

IMPACTS SOCIAUX / ENVIRONNEMENTAUX

- 8 postes en insertion en 2012, 10 en 2013, 12 en 2014.
- Association des habitants à une démarche sociale et économique et dans une perspective de développement local.

CONSEILS POUR UNE DUPLICATION

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Constitution du projet par une structure déjà bien implantée localement avec une expérience dans l'insertion par l'activité économique.
- Modèle économique tenant compte des investissements à réaliser pour le lancement de l'activité.
- Implication et soutien des collectivités locales.
- Modalités précises de coopération entre l'association, le lycée agricole, le Conseil régional.
- Développement des partenariats aussi bien avec les acteurs agricoles, les acteurs économiques, que ceux de l'emploi, de la formation, de l'économie sociale et solidaire.

POINTS DE VIGILANCE

- Adaptabilité et souplesse des dispositifs d'aides publics afin de répondre aux besoins d'un montage de projet expérimental nécessitant un temps long d'installation.
- Présence d'acteurs locaux formés à l'innovation sociale en capacité d'accompagner la structure.
- Temps de réflexion très en amont avec les acteurs de l'éducation : coordination entre le projet pédagogique du lycée agricole et les besoins de formations des salariés en insertion.

CONSEIL RÉGIONAL : MODALITÉS D'INTERVENTIONS POTENTIELLES

- Convention de partenariat spécifique pour l'installation sur les terres d'un lycée agricole : convention d'occupation temporaire
- Financement de la réhabilitation des bâtiments de l'exploitation.
- Financement de frais de fonctionnement (aide à l'emploi associatif).
- Financement d'investissements (matériels agricoles).
- Inscription de l'agriculture biologique comme une priorité de sa politique agricole.
- Choix de plans de formations des salariés en insertion des SIAE autour des métiers agricoles.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Disponibles sur demande en contactant l'Avise essenregion@avise.org

- Projet de création d'un Jardin de Cocagne en Basse Corrèze – Janvier 2012
- Convention avec le Conseil régional du Limousin
- Convention avec le lycée agricole

Avec le soutien de



Cette action est cofinancée par l'Union européenne